



# TAYLOR & FRANCIS CONTRAT READ&PUBLISH 2024-2027

## I/ CONTENU DU CONTRAT

Le contrat Read&Publish a été signé en 2024 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et Taylor & Francis. Il comprend l'abonnement aux revues payantes et la publication en Open Access dans les revues Hybrid et Gold OA de l'éditeur.

## II/ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est valable de janvier 2024 à décembre 2027.

C'est la **date d'acceptation** d'un article qui fait foi pour la prise en charge des frais de publication dans le cadre de cet accord.

## III/ TITRES INCLUS ET EXCLUS

### Volet « Publish »

Les auteur-es de la HES-SO peuvent publier dans toutes les revues « hybrid », « full gold », dont la [liste](#) est téléchargeable sur le site du Consortium suisse des bibliothèques ainsi que dans les journaux de Dove Press et F1000 Research. Les frais (APC) sont entièrement couverts par l'accord **dans la limite des quotas nationaux annuels en vigueur**, à savoir 702 en 2024 ; 716 en 2025 ; 730 en 2026 ; 745 en 2027.

### Volet « Read »

L'accès « read » est limité aux collections SSH (Social Sciences & Humanities) et S&T (Science & Technology) qui représentent environ 2000 titres accessibles depuis 1997, ainsi qu'aux collections et titres souscrits séparément par la HES-SO.

## IV/ ÉLIGIBILITÉ DES AUTEUR-ES

Pour bénéficier de l'accord, l'auteur-e doit être affilié-e à une haute école suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur-es, c'est la-le corresponding author de l'équipe qui doit être affilié-e à une institution suisse partie prenante de l'accord. L'authentification de l'institution de l'auteur-e se fait sur la base de son adresse mail professionnelle. Il est donc très important que les auteur-es s'enregistrent avec le mail de leur haute école.





## VI/ PROCÉDURE

La procédure est décrite dans le [workflow](#) pour la soumission d'un article.

## VII/ LICENCE CREATIVE COMMONS

L'auteur·e a le choix entre plusieurs licences. Nous conseillons d'utiliser la licence [CC BY 4.0](#). Le FNS et la Stratégie Open Access nationale révisée en 2024 recommandent également cette licence qui est la plus étendue. La publication peut ainsi être distribuée, adaptée et développée sur n'importe quel support ou format, y compris pour l'analyse automatisée à l'aide d'une machine et pour un usage commercial.

